



Demande de tutelle

Par sandrine1313

Bonjour,

Ma mère étant décédée, mon frère et moi, nous représentons la part concernant la succession de mes grand'parents. Mon grand'père vient de décéder et ma grand'mère n'est pas en capacité de gérer les papiers et autres.

Une mise sous tutelle serait requis.

Si mes 2 tantes en font la demande, en serais-je informer ?

et si ce n'est pas le cas et pour le bien de ma grand'mère puis-je en faire la demande ?

d'avance merci

cordialement

Sandrine